

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

<p style="text-align: center;"><b>AFFINE</b>  (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 5 août 2005, reçu le jour même, la société Holdaffine BV<sup>1</sup> (Capelle a /d Ijssel, Pays-Bas) a déclaré avoir franchi en baisse, par suite d'une augmentation de capital et d'une modification du nombre de droits de vote de la société AFFINE le 16 juin 2005, le seuil de 2/3 des droits de vote de cette société et détenir 1 395 885 actions AFFINE représentant 2 791 770 droits de vote, soit 54,07% du capital et 66,35% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Société contrôlée par MAB-Finances.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 2 581 461 actions représentant 4 207 931 droits de vote.